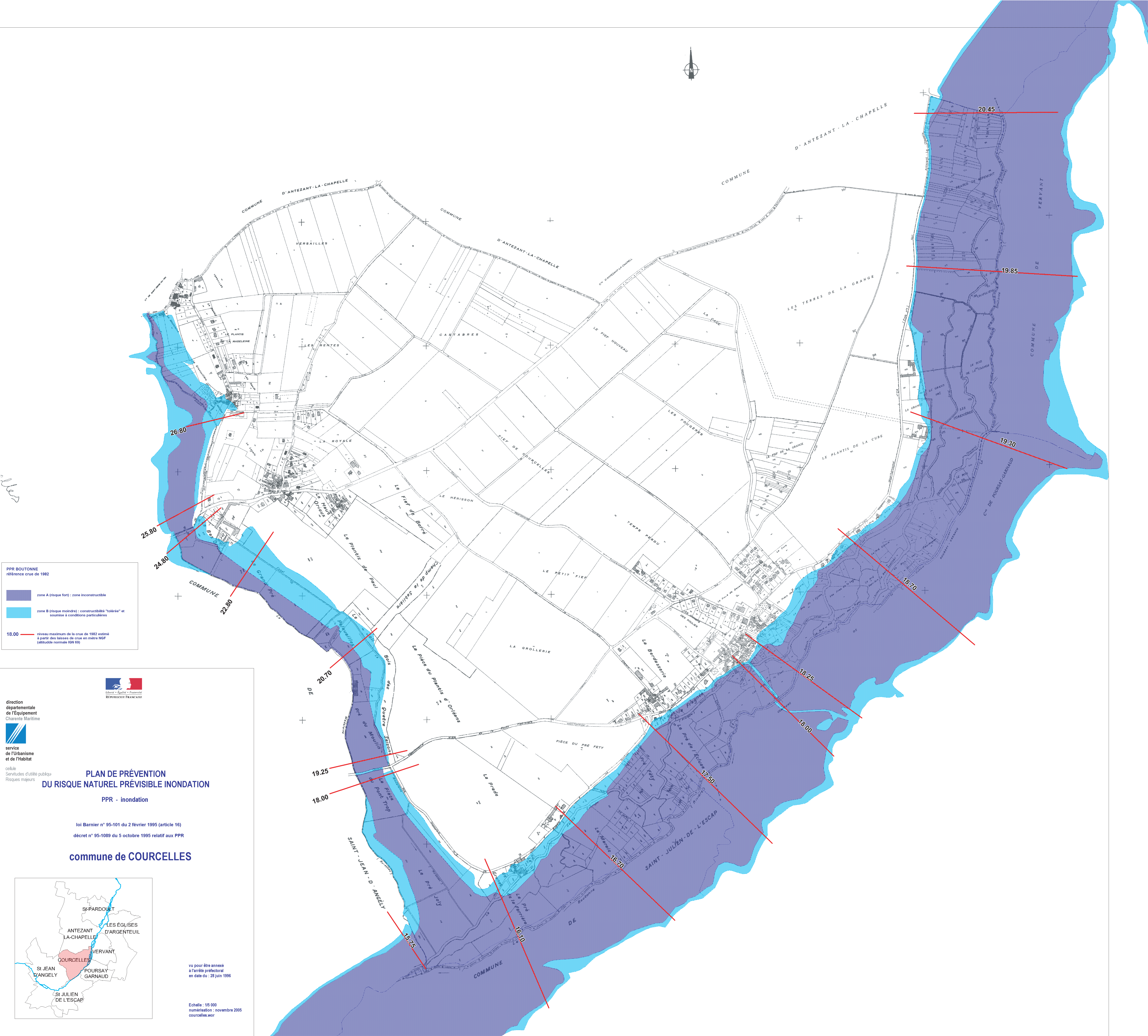




PPR BOUTONNE
référence crue de 1982

zone A (risque fort) : zone inconstructible

zone B (risque moindre) : constructibilité "tolérée" et soumise à conditions particulières

18.00 niveau maximum de la crue de 1982 estimé à partir des lâissses de crue en mètre NGF (altitude normale IGN 69)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
de l'Équipement
Charente Maritime



service
de l'Urbanisme
et de l'Habitat

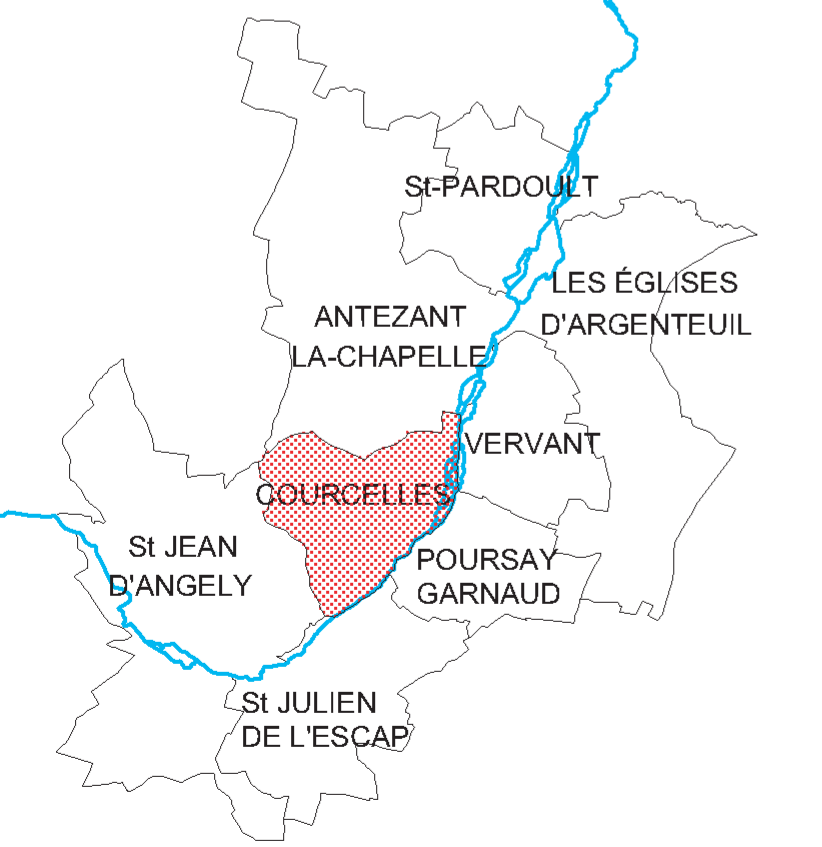
cellule
Servitudes d'utilité publique
Risques majeurs

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE NATUREL PRÉVISIBLE INONDATION

PPR - inondation

loi Barnier n° 95-101 du 2 février 1995 (article 16)
décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux PPR

commune de COURCELLES



vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date du : 28 juin 1996

Echelle : 1/5 000
numérisation : novembre 2005
courcelles.wor